



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?



28 rue Auguste Blanqui
93700 DRANCY



09 55 52 48 33



opoint.drancy@gmail.com



www.opoint-drancy.fr



QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir plus d'expériences pratiques en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

» C'est au terme de la formation initiale 20h de conduite minimum (13h en boîte automatique) avec l'enseignant, que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un rendez-vous préalable en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

1/ LES CONDITIONS ?

- ✓ Avoir 18 ans ou plus
- ✓ Obtenir l'accord de l'assureur du véhicule
- ✓ Avoir un examen théorique général (ETG) valide
- ✓ Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant expert de l'auto-école (20 heures minimum ou 13h en boîte auto)
- ✓ Bénéficier d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite ou après validation par l'inspecteur du permis de conduire lors de l'examen pratique.



QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- » Au moment de votre inscription
- » Suite à un échec lors de votre examen pratique



CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNEUR

- ✓ Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans (sans interruption)
- ✓ Obtenir l'accord de son assureur
- ✓ Figurer dans le contrat signé avec l'école de conduite

À NOTER

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.



INFOS COMPLÉMENTAIRES

- ✓ Comme pour le permis B classique, la période probatoire est de 3 ans (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)
- ✓ L'élève ne bénéficie pas automatiquement du tarif préférentiel en souscrivant son assurance « jeune conducteur »

2/ LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE



Acquérir plus d'expériences de conduite et approfondir ses acquis



Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique

LES ACCOMPAGNEURS DOIVENT

- ✓ Être titulaires du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- ✓ S'assurer que le futur conducteur ne perd vue de code de la route
- ✓ Accompagner le conducteur dans une conduite responsable
- ✓ Participer à l'évaluation à la dernière étape de la formation



DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS DE LA CONDUITE

- ✓ le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- ✓ le livret d'apprentissage AAC
- ✓ le disque « Conduite Accompagnée » à l'arrière du véhicule
- ✓ le permis de conduire de l'accompagnateur



La Conduite Supervisée, c'est plus d'expérience, plus de confiance et plus de sécurité sur la route.



O'POINT AUTO-ÉCOLE
28 rue Auguste Blanqui
93700 DRANCY



09 55 52 48 33



opoint.drancy@gmail.com



www.opoint-drancy.fr

